



Réunion publique du 14 février 2024

Diagnostique de l'étude de définition du Grand site de la Livettaz et pistes de réflexion en ateliers

Compte rendu

Introduction

M. le Maire, Alain Thieffenat, rappelle l'historique du dossier (achat via l'EPFL) ainsi que les enjeux financiers liés au projet. Il expose les objectifs de la réunion publique :

- revenir auprès des habitants pour présenter les grands points à retenir du diagnostic, et présenter les « intentions validées politiquement » par les élus à la suite de ce diagnostic ;
- Un temps en atelier, par grands secteurs, pour recueillir ce que pensent les habitants de ces idées et travailler/débattre sur des points encore très ouverts, en vue de la phase scénarios.

Présentation du diagnostic de l'étude de définition de nouvelle centralité du Grand site de Livettaz

Hyun Jong Song, architecte urbaniste du cabinet TGTFP, chef de projet du groupement recruté pour l'étude pré-opérationnelle de définition du Grand Site de Livettaz présente le diagnostic, ainsi que les grandes orientations par secteur. Catherine Anxionnaz, première adjointe de Bassens, explicite les intentions validées politiquement par secteur.

Temps de travail en trois ateliers

- Atelier secteur 1 : chef-lieu/Mairie
- Atelier secteur 2 : Livettaz Nord + OAP
- Atelier secteur 3 : Livettaz Sud + Plaine

Contenu des ateliers :

- Recueillir les réactions des habitants sur les intentions présentées en plénière
- Echanger avec les habitants autour d'une question thématique.

Synthèse commune aux trois ateliers :

- ✓ *De très nombreux participants étaient attachés à faire entendre leur voix sur leurs incompréhensions et leur désaccord concernant la création d'un nouveau groupe scolaire vers l'espace Colombe et la disparition de l'école de la plaine. Ce sujet a occupé une grosse partie des temps d'ateliers au détriment des autres enjeux du projet sur Grand Livettaz.*
- ✓ Une très forte préoccupation des habitants sur **le trafic automobile** et les différents **enjeux de mobilité** engendrée par les différents projets sur le périmètre de Grand Livettaz, et plus généralement à l'échelle de Bassens et Saint-Alban-Leyse, compte tenu de l'augmentation déjà ressentie ces dernières années.
- ✓ Un besoin d'expliquer plus en détails les intentions exposées lors de la partie en plénière, sur l'ensemble du périmètre Grand Livettaz.

Synthèse de l'atelier 1 : «Chef-lieu / Mairie»

- ✓ Des difficultés de circulation sur la rue de l'église qui seront amplifiées avec l'urbanisation en cours et future
- ✓ Des interrogations similaires sur la rue centrale et son devenir
- ✓ Des interrogations sur l'urbanisation au chef-lieu (son ampleur, son positionnement, le devenir des espaces verts) et les différentes liaisons (voiture, cycliste, piéton) des secteurs urbanisés avec le reste de la commune

Synthèse de l'atelier 2 : « Livettaz nord / Secteur OAP »

- ✓ Une proposition d'aménager une place en entrée Nord de Livettaz qui a plutôt obtenu un bon accueil, même si une partie du public a eu du mal à se saisir de l'idée (quels contours, quelle superficie, ...° ?).
- ✓ Un accueil favorable à l'idée de créer un pôle culturel/artistique, et qui a donné du corps à l'intention d'aménager une place. Il y a le sentiment que cela répond à un vrai besoin, que regrouper ces activités sur un même site est intéressant. Le site est adapté et central mais des questions demeurent (stationnement, positionnement des équipements).
- ✓ Une vraie attention au devenir du mur d'enceinte : il est intéressant de le supprimer par endroit pour permettre des perméabilités, des ouvertures, mais il est aussi pertinent de le conserver ailleurs pour préserver l'intimité et l'ambiance calme du site.
- ✓ Une conscience du rôle structurant de la RD8 dans le réseau viaire et le souhait de l'adapter en conséquence : sécurité (pour les modes doux et les personnels soignants) et fluidité (réduction de la congestion).
- ✓ Une question autour de l'offre de bus importante. Si la ligne D qui parcourt l'avenue de Bassens a été soulignée, il a été fortement demandé pourquoi en revanche les bus ne desservent pas mieux les quartiers de plus en plus densément peuplés sur les hauteurs de Bassens, qui entraînent une augmentation des flux sur l'avenue de Bassens ces dernières années.

Synthèse de l'atelier 3 : « LIVETTAZ SUD / SECTEUR PLAINE »

- ✓ Sur l'intention d'urbaniser le secteur de la plaine :
 - Des incompréhensions sur l'urbanisation partielle du terrain de football et la densification du secteur (jugé contradictoire avec le fait de déplacer un équipement public comme le pôle scolaire)
 - Une volonté de travailler sur le calme et l'apaisement sur la Plaine (comme sur la Livettaz) qui peut être difficilement compatible avec la densification

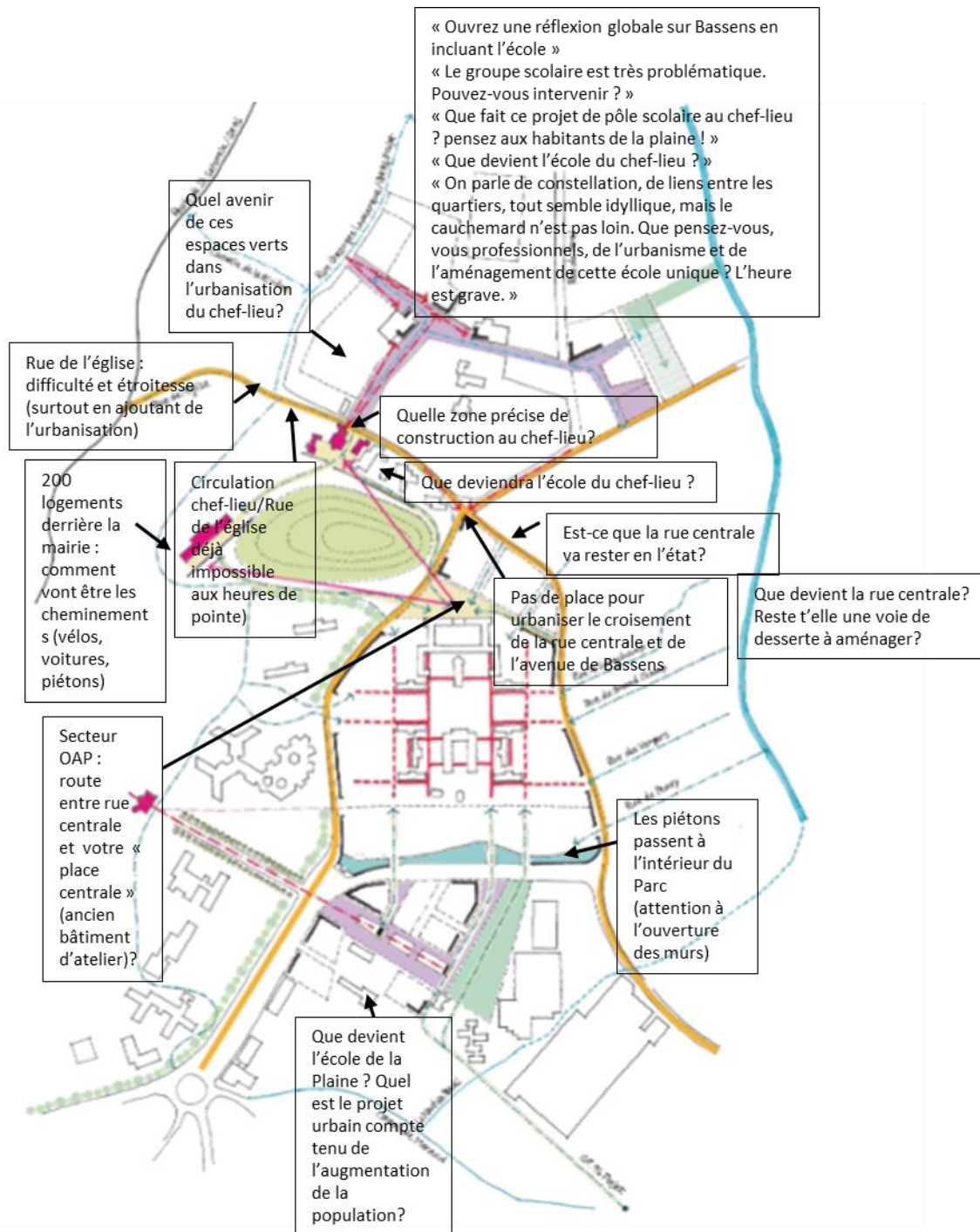
- ✓ Sur les intentions concernant le secteur de la Livettaz : un accord sur la nécessité de protéger le parc et le patrimoine historique, et de lui donner une vocation culturelle

- ✓ Sur le sujet des mobilités :
 - Une crainte importante liée à l'impact de la densification sur l'intensification du flux routier, notamment sur l'avenue de Bassens et sur la rue centrale.
 - Des inquiétudes sur l'intensification des flux routiers nord-sud sur l'avenue de Bassens
 - Des précisions demandées sur les perméabilités dessinées entre le parc de la Livettaz et le secteur de la plaine, les traversées piétonnes, le traitement de l'avenue de Longefand

- ✓ Sur le sujet des services, commerces et de la santé : proposer des services des commerces et des activités de santé à proximité des lieux d'habitation pour répondre notamment au vieillissement de la population (boulangerie, médecins, ...)

Compte-rendu exhaustif de l'Atelier 1 « Le grand secteur : Chef-lieu / Mairie »

Comment mettre en valeur le paysage ? Quels cheminements et continuités entre la mairie, le chef-lieu et les équipements ?



Compte-rendu exhaustif de l'Atelier 2 « LIVETTAZ NORD / SECTEUR OAP »

Une nouvelle place, pour quels usages et quelles fonctions ?

Détails des observations des participants :

Sur l'intention de créer une place en entrée du site :

- *C'est plutôt une bonne idée si cela permet de faire du lien entre Nord et Sud, mais est-ce qu'il y aura des flux de véhicules sur cette place ou à proximité (pour desservir les équipements publics, les logements, des stationnements) ?*
Augmenter les flux à proximité du nouveau CHS ? (attention aux promeneurs, aux patients...).
- *Globalement, il ressort que les participants ont du mal à se projeter sur les contours de cette nouvelle place. Plusieurs personnes ont du mal à se représenter sa superficie : certains la trouvent petite ou de forme étriquée pour une « place centrale », même s'il est vrai qu'elle peut se doubler de la cour intérieure.*
- *Sur la question du mur d'enceinte côté Nord de Livettaz, les avis divergent. Il paraît indispensable, pour pouvoir aménager une place centrale à cet endroit, de diminuer ou supprimer le mur d'enceinte. Mais certains participants souhaitent qu'il ne soit pas supprimé sur toute sa longueur, car il permettra de faire une séparation avec l'OAP qui sera peut-être densément bâtie.*

Sur l'intention de créer un pôle artistique médiathèque, musique, danse, dessin :

- *Il a été nécessaire d'expliquer ce choix, et d'expliquer le besoin qu'il y a aujourd'hui sur la commune pour ces équipements, car cela n'avait pas été expliqué en séance plénière.*
- *Cette idée a reçu un accueil favorable. Les participants trouvent que c'est une bonne idée de regrouper ces équipements sur un même site, car il y a des liens à faire entre eux.*
- *Le site de la Livettaz, assez central et patrimonial, leur semble être un bon site.*
- *Il est demandé où précisément ces équipements seront positionnés. Même si rien n'est figé à ce stade, lorsqu'il leur a été expliquée l'hypothèse d'une localisation au sein du bâtiment des services techniques, autour de la cour intérieure, cette idée a globalement reçu des avis favorables.*
- *La question de la desserte de ces équipements a été demandée : quid des stationnements ?*

Sur l'OAP :

- *Est-ce que les flèches roses que l'on voit traverser l'OAP sur le plan sont des cheminements piétons ou des axes routiers ? Il n'est pas souhaité que ce soient des axes routiers.*
- *Le fait que ce tènement soit promis à une urbanisation n'a pas surpris ni choqué les participants. Leur interrogation porte surtout sur le nombre de logements, les formes urbaines (crainte des hauteurs des bâtiments, crainte d'un effet de « barres d'immeubles »), et sur la gestion du stationnement et des accès. Ainsi que sur la qualité architecturale.*
- *Comment la nouvelle place va s'articuler avec le projet de l'OAP ? D'ailleurs, est-ce des logements individuels ou des logements collectifs qui vont sortir sur l'OAP ? De quel côté vont-ils être desservis (avenue de Bassens ou Rue Centrale) ?*

Sur la requalification de l'avenue de Bassens :

- *Les avis ont été partagés, car les participants ont eu du mal à comprendre ce que signifie la notion de « pacifier l'avenue ».*
- *Tout le monde est d'accord pour améliorer la circulation des piétons et des vélos.*
- *Mais dans le même temps, les participants s'inquiètent que des aménagements sur l'avenue ne viennent dégrader la fluidité de la circulation.*
- *Il est demandé pourquoi ne pas faire passer les piétons et les vélos à l'intérieur de l'enceinte, où ils sont protégés des voitures et du bruit ?*

- *Des participants ont demandé ce que signifie « donner de la place à tous les modes » : est-ce que l'avenue va être élargie d'un côté ou de l'autre ? Est-ce que cela signifie que le mur d'enceinte va être démoli pour faire de la place ? Cette dernière idée ne semble pas remporter d'adhésion.*

De façon générale sur l'ensemble de Grand Livettaz :

- De nombreux participants ont l'impression que la commune ne leur dit pas tout de ses intentions.
- Le lien de confiance entre élus et habitants paraît fortement fragilisé par ce qui s'est passé pour l'école, et de nombreux participants ont émis des doutes sur certaines intentions politiques (en particulier sur la densification du secteur de la Plaine).
- L'école est revenue dans les discussions tout au long de l'atelier. Tous les participants à l'atelier ont globalement remis en cause le choix du site (mais n'ont pas remis en cause le besoin d'améliorer les groupes scolaires). Plusieurs participants s'interrogent si le site peut encore être changé, plusieurs estiment qu'il aurait fallu garder des choses sur la Plaine, ou implanter le nouveau groupe scolaire à Livettaz.
- De nombreuses questions ont été posées sur les intentions d'aménagement sur le secteur de la Plaine :
 - « *Que va devenir le stade de Longefand ?* »
 - « *Par quel type d'équipement sportif va-t-il remplacé ?* »
 - « *S'il n'y a plus de stade à Longefand et qu'il n'est remplacé que par un mini-terrain type city-stade, on va demander aux enfants d'aller au stade du chef-lieu pour faire du sport extérieur ? Il faut arrêter de demander aux habitants du bas de toujours monter au chef-lieu, d'abord l'école, maintenant le stade...* »
 - « *Cela va créer des flux routiers pour monter ou descendre d'un secteur à un autre* »
 - « *Que vont devenir les bâtiments des écoles de la Plaine ?* »
 - « *Pourquoi avoir décidé de déplacer l'école sans avoir discuté de projet sur les bâtiments de la Plaine ?* ».
 - « *Est-ce qu'ils vont être démolis pour faire à la place des immeubles, afin que la commune récupère la vente du foncier ?* »
 - « *Ils vont déjà urbaniser le long de l'avenue de Bassens, entre l'Amiral et la Plaine, à la place des maisons...* »

Ce n'est pas véritablement l'idée de construire et densifier le secteur de la Plaine qui paraît poser problème aux participants, mais le fait que cela se fasse au détriment de ce qui existe déjà. Densifier pour développer des services ou commerces en rez-de-chaussée, pourquoi pas, mais pas si cela signifie supprimer l'espace sportif de Longefand, ou réduire les espaces verts à des massifs décoratifs et à des jardins qui sont dans tous les cas à conserver, ni si cela signifie raser les bâtiments des écoles pour implanter des immeubles à la place pour motif de rentabilité financière.
- De nombreuses questions ont été posées également sur le trafic :
 - « *Est-ce que les études prennent en compte le trafic déjà important ?* »
 - « *Est-ce que les études prennent en compte les gros projets dont il est question sur la commune de Saint-Alban Laysse, et qui vont venir grossir le trafic de l'avenue de Bassens ?* »

Des participants ont fait une comparaison avec le secteur des Monts, fortement densifié, mais pourtant très mal desservi par les transports en commun, ce qui génère beaucoup de trafic montant et descendant toute la journée.

 - « *Qu'est-ce qui est prévu pour les bus ? Pourquoi n'y a-t-il pas plus de bus sur la partie Nord de Bassens (chef-lieu, secteur dominant la ferme de Bressieux, secteurs montant vers Saint-Saturnin/Vérel) en dehors de la ligne D ?* »
 - « *Pourquoi est-ce qu'on construit autant de logements sur la partie Nord de Bassens sans faire plus de transports en commun ?* »
 - « *Combien de stationnement y aura-t-il de prévu dans les nouveaux logements de l'OAP, de Livettaz et de la Plaine ?* »

L'absence d'interlocuteurs aux ateliers pour parler des sujets de mobilité a été déplorée par plusieurs participants, qui savent qu'une étude de mobilité est en cours depuis une certaine durée et qui souhaitent avoir accès son contenu.

Compte rendu exhaustif de l'Atelier 3 « LIVETTAZ SUD / SECTEUR PLAINE »

Quels liens entre le site de Livettaz sud et le secteur de la Plaine ?

Sur l'intention d'urbaniser le secteur de la plaine :

- *Plusieurs précisions ont été demandées de la part des participants sur les intentions d'urbanisation de ce secteur. Les participants n'avaient pas compris que le terrain de foot serait potentiellement urbanisé dans les futurs scénarios. Certains participants déplorent la disparition potentielle du terrain de sport de la plaine : « on urbanise et on enlève les équipements c'est dommage ».*
- *Certains participants ont évoqué leur incompréhension : « on renforce l'urbanisation de la plaine, alors même que l'on déplace l'école de la plaine vers l'espace Colombe ». Ce choix de localisation de l'école n'est pas compris par les participants. Selon eux il serait plus justifié de conserver les écoles proches des secteurs où la densité de population est importante. Il leur semblerait intéressant de questionner l'emplacement de la future école au regard du projet de la Livettaz. « Il serait intéressant de questionner la localisation de cette future école sur le site de la Livettaz, ça limiterait les flux voitures par rapport au projet de déplacement de l'école vers l'espace Colombes ».*
- *Un participant a indiqué que le terrain de foot était en zone inondable et se demande comment cela va être traité dans le projet.*
- *Les participants ont indiqué la nécessité de travailler sur l'apaisement et le calme de ce secteur de la plaine. « La densification envisagée sur la plaine ne doit pas se faire au détriment de la qualité du cadre de vie des habitants de ce secteur ». La présentation faite en plénière a bien mis en avant cette notion de calme et d'apaisement sur le secteur de la Livettaz. Il doit en être de même sur le secteur de la plaine.*
- *Les participants se questionnent sur le devenir des écoles du secteur de la plaine. Les bâtiments actuels sont-ils voués à disparaître ? Quel type d'urbanisation est prévu ?*
- *« Comment va-t-on encadrer correctement l'urbanisation du secteur de la plaine ? » « Qu'est-il possible de mettre en place pour conserver la qualité de ce secteur avec l'urbanisation prévue ? »*

Sur l'intention de créer un bassin de rétention en bas du parc de la Livettaz :

- *Plusieurs demandes de précisions ont été faites sur le bassin de rétention identifié dans le plan d'intentions présenté. Des inquiétudes ont été émises sur la prolifération potentielle des moustiques en lien avec ce type d'aménagement. Les participants ont mis en avant la nécessité de bien recréer un écosystème et une biodiversité suffisante sur ce futur aménagement pour limiter la prolifération des moustiques.*
-

Sur les intentions concernant le secteur de la Livettaz :

- *Les participants sont d'accord sur la nécessité de protéger le parc de la Livettaz, ainsi que son patrimoine historique. Il est aussi important de préserver le calme de ce secteur.*
- *Les participants ont indiqué que certains bâtiments semblaient plus adaptés à l'accueil de logements et d'autres plus adaptés à l'accueil d'équipements publics. Ils s'accordent d'ailleurs sur l'intérêt notamment de « ne pas privatiser les parties nobles » du secteur de la Livettaz (le secteur central notamment de la salle des conseils jusqu'aux bâtiments généraux). Le fait de garder ces bâtiments comme biens communs, permettrait à chacun de pouvoir y avoir accès.*
- *Des participants ont indiqué que les intentions exprimées de relocalisation de certaines associations et équipements culturels (école de musique, de dessin, médiathèque...) étaient intéressantes. « La qualité du site se prête bien à l'organisation d'événements, tels que des concerts ». Et cela permet de « valoriser le patrimoine ».*
- *Une participante a indiqué l'intérêt de « conserver la salle des conseils ». La qualité architecturale de cette salle aurait intérêt à être mise en avant, en proposant par exemple de la transformer en salle des mariages.*

Sur le sujet des mobilités :

- L'ensemble des participants a évoqué une crainte importante liée à l'impact de la densification sur l'intensification du flux routier, notamment sur l'avenue de Bassens et sur la rue centrale. Ces voiries sont étroites aujourd'hui et ne permettent pas en l'état l'augmentation du trafic routier.
- Quel devenir de la rue centrale en matière de mobilités demain ? « La rue centrale est étroite et il semble difficile de pouvoir l'élargir ». Il est donc important d'évaluer l'impact du report de trafic sur ce secteur. « Est-il prévu de réaménager le carrefour à l'interface de l'avenue de Longefand et la rue centrale ? »
- L'intensification en matière d'équipement sur la partie nord de la commune et la densification en matière de logement sur la partie de la plaine, vont induire une intensification des flux routiers nord-sud sur l'avenue de Bassens. « Quelles sont les solutions envisagées pour répondre à cette intensification du flux ? » « Où en est l'étude mobilité ? Est-il possible d'y avoir accès ? » Et quelles solutions en matière de mobilité douce ont été envisagées pour limiter recours à la voiture individuelle ?
- Une participante indique la « nécessité de prendre en compte le handicap dans les aménagements en matière de mobilité ». Pour certaines personnes l'usage des transports en commun ou même le déplacement à pied ou à vélo et très compliqué.
- Certains participants ont indiqué le manque d'aménagements cyclables sécurisés. Ils ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils roulent à vélo avec leurs enfants (nécessité de faire des détours importants dans ces cas-là). Si on veut limiter le recours à la voiture individuelle il est important de mieux prendre en compte ces mobilités dans les aménagements.
- Des précisions sont demandées sur les perméabilités dessinées sur le plan présenté entre le parc de la Livettaz et le secteur de la plaine. « Qu'est-il prévu sur les traversées piétonnes identifiées sur le plan ? Comment sera traitée l'avenue de Longefand à terme pour permettre ces traversées ? » Comment seront traités les voiries internes au secteur de la plaine demain ? Aujourd'hui par exemple « les gens qui habitent sur la plaine sont obligés de sortir par le rond-point devant le CHS, est-ce que demain ils pourront directement sortir sur l'avenue de Longefand ? »
- Les participants déplorent le manque d'éléments présentés sur les mobilités et l'absence de réponses sur ces questions. L'étude de circulation doit être faite selon eux en même temps que l'étude urbaine afin d'assurer la cohérence d'ensemble.

Sur le sujet des services, commerces et de la santé :

- une participante souhaitait mettre en avant la nécessité de proposer des services des commerces et des activités de santé à proximité des lieux d'habitation pour répondre notamment au vieillissement de la population. Les seniors peu mobiles ont besoin d'avoir des services près de chez eux. Il serait intéressant de retrouver des activités type poste, boulangerie médecins proche des secteurs d'habitation. Mais attention à la concurrence potentielle avec le projet du Galion.

Contributions sur le mur d'expression libre :

- Groupe scolaire unique : consultez la population !
- Prévoit-on un diagnostic écologique / inventaire de la biodiversité ?
- Merci de conserver les arbres, buissons, ...
- Nécessité cruciale d'une maison de santé pluriprofessionnelle
- Ou seront les parkings ?
- Plusieurs centaines de nouveaux appartements, plusieurs centaines de nouveaux véhicules. Comment circule t'on ?
- Etudier le projet de groupe scolaire à la Livettaz
- Dans le cadre des travaux, avez-vous eu connaissance des rapports sur les chemins piétonniers et les chemins du patrimoine rendus par le conseil des sages à la mairie en 2020 et 2021 ? Il serait peut être utile de s'en servir.